

Raconter le fait divers à la télévision : *Faites entrer l'accusé* sur France 2

Virginie SPIES

Maître de conférences
Université d'Avignon
vic.spies@wanadoo.fr

Durant l'été 2002 et 2003, et désormais tout au long de l'année, la chaîne de service public France 2 propose *Faites entrer l'accusé*. Cette émission se penche sur des faits divers connus, raconte les grandes affaires criminelles telles que l'assassinat du petit Grégory, l'affaire de Christian Ranucci, celle de Patrick Dills, de Simone Weber, l'itinéraire de François Besse, etc. *Faites entrer l'accusé* montre une certaine manière de raconter le fait divers. Il s'agit d'une mise en scène, d'une atmosphère, d'une promesse particulière, et tous les éléments construisent un discours inédit sur des faits très spéciaux. *Faites entrer l'accusé* est une émission qui parle du réel. Ce programme appartient au genre informatif et construit une promesse qui fait constamment référence à la réalité. Tout genre « repose sur la promesse d'une relation à un monde dont le mode ou le degré d'existence conditionne l'adhésion ou la participation du récepteur¹ ». En se positionnant sur le registre du réel, l'émission émet une promesse qui induit une lecture authentifiante du document. Le téléspectateur est amené à croire ce qu'on lui dit.

Cette promesse d'authenticité et de vérité se rencontre à travers différents lieux dans lesquels la chaîne peut s'exprimer. C'est le cas du site Internet² qui présente l'émission sous l'angle du réel. Christian Gerin, producteur et réalisateur de *Faites entrer l'accusé* décrit son émission en opposition à la télé-réalité. Ainsi, dit-il, « à

la télé-réalité, nous préférons la télévision de la réalité. Point de Flic Story ni de Crime Academy, nous préférons raconter des histoires vraies ». On explique que le présentateur Christophe Hondelatte est entouré d'une «brigade d'historiens du crime», que l'on a retrouvé les témoins, les archives, les chroniqueurs, etc. Nous sommes bien dans le domaine du réel. Pourtant, l'analyse de ce discours en fait immédiatement apparaître un autre qui, lui, appartient plutôt au champ lexical de la fiction. Il est en effet question sur les mêmes pages du site Internet de «personnages», de «scénarii», de «héros». On le pressent d'entrée, la promesse de l'émission, si elle nous parle du réel, se positionne pourtant sous l'angle du récit fictionnel, avec un bon nombre de références au domaine de la fiction. L'analyse du programme lui-même va dans ce sens.

Raconter le fait divers à la télévision revient, dans le cas de *Faites entrer l'accusé*, à raconter des histoires. Ces histoires réelles ont eu lieu dans un passé assez proche (des années 1960 à nos jours), elles ont pour point commun d'avoir marqué l'actualité. Ainsi, le public de l'émission va pouvoir se remémorer les faits s'il les a vécus à cette époque, ou bien découvrir complètement une affaire, puisqu'on va lui raconter une histoire.

Raconter le fait divers

La télévision, médium du flux, de l'éphémère et du direct, va, pour raconter le fait divers, opter pour une chronologie très stricte. L'émission commence par une succession d'extraits que le téléspectateur verra ensuite plus longuement. Il s'agit en quelque sorte des meilleurs moments de l'émission, des témoignages les plus forts, qui vont éveiller l'intérêt du téléspectateur et lui donner envie de suivre ce programme. Dans cette séquence, se succèdent des témoignages et des extraits provenant de journaux télévisés, radiophoniques ou de presse écrite de l'époque. Juste avant, ou juste après (c'est variable selon les émissions), le présentateur Christophe Hondelatte résume la situation et donne le ton. Puis, on rappelle la façon dont l'histoire s'est terminée, et le récit peut commencer, à partir du début. Ainsi, dans le numéro consacré à Christian Ranucci et intitulé « Christian Ranucci, l'énigme du pull-over rouge », il s'agit pour commencer, de montrer des images de la prison de Marseille, et de les commenter ainsi : «Marseille, le 28 juillet 1976... quatre heures du matin... un homme vit ses dernières minutes... Christian Ranucci doit être guillotiné derrière ces portes [...] au moment d'être guillotiné, Christian Ranucci regarde ses avocats et leur dit : "Réhabilitez moi !" ... il est quatre heures treize du matin. Aujourd'hui, 30 ans plus tard, certains voudraient

que l'on refasse son procès. » La mise en scène contribue ici à une certaine mise en suspens, dans laquelle les silences ont un rôle particulier et où le ton contribue à installer l'ambiance. Le récit peut alors commencer et dans l'exemple qui nous intéresse, l'histoire va commencer le 3 juin 1974, lorsqu'un père signale la disparition de sa fille. À partir de ce moment, et puisqu'un point de vue et un ton sont donnés, la chronologie sera respectée jusqu'à la fin de l'histoire.

Pas à pas, *Faites entrer l'accusé* raconte un fait divers ou bien le parcours d'un malfrat. L'affaire du pull-over rouge est un fait divers et la narration commence à la disparition de la victime. Par contre, dans le cas de François Besse, on s'intéresse au parcours entier du gangster, et on raconte son histoire à partir de l'enfance jusqu'à son actualité. Le récit chronologique permet au téléspectateur de suivre assez facilement l'histoire qu'on lui raconte. Elle se construit au moyen de témoignages, d'extraits médiatiques de l'époque, de diverses images commentées, bref, grâce à différentes sources. La diversité de ces sources ne brouille pas la compréhension, mais permet d'aller dans le sens du récit chronologique. Un témoignage est illustré par un extrait du journal *Libération*, un commentaire de Christophe Hondelatte est complété par un extrait du journal télévisé. Ainsi, le téléspectateur est invité à suivre l'histoire grâce à ces différentes sources. De plus, il est fréquent que les témoignages et les commentaires empruntent le temps présent, ce qui permet d'être proche de l'histoire racontée. Lorsque maître Lombard, défenseur de Christian Ranucci, raconte qu'il a plaidé la cause de son client auprès du président de la République pour demander un recours en grâce, il l'explique de la façon suivante : « *Je plaide. Et je suis persuadé, en sortant, que j'y suis parvenu.* » Ce discours permet de se sentir proche de l'histoire elle-même, de « *vivre avec* ». Pour terminer, il est fréquent que le récit se termine comme il avait commencé. Ainsi, dans le cas de l'émission sur Christian Ranucci, les extraits se terminent sur les images de la prison de Marseille, et évoquent l'exécution de l'accusé, comme c'était le cas au début de l'émission. La boucle est bouclée, l'histoire a eu un début et une fin.

Raconter comme une enquête

Cette mise en ordre de l'histoire racontée est par ailleurs régie par une forme de discours particulière : la mise en scène de l'enquête. On ne montre pas le travail d'un journaliste qui serait désigné comme tel, mais on met en scène une enquête en train de se dérouler. Christophe Hondelatte n'est pas présenté comme un journaliste (même si nous savons que c'est son métier) ; il est pour ainsi dire annoncé au générique

comme un acteur puisqu'il y est écrit «avec Christophe Hondelatte», comme c'est le cas pour les génériques de films. Christophe Hondelatte occupe une place très importante dans l'émission, car il est le seul présentateur et commentateur et qu'il adopte plusieurs rôles. Tout d'abord, il est présenté comme le meneur de l'enquête. Il marche dans Paris, pénètre dans des immeubles dont il connaît le code, rencontre des témoins. Il est souvent filmé dans un lieu qui se présente comme son bureau. Aux lumières tamisées, ce lieu a l'aspect d'un superbe bureau de police. De nombreuses photographies sont affichées aux murs. À chaque émission, les images changent, ce sont des photographies de l'accusé, des extraits de journaux de l'époque. Ainsi, ils servent de décor de fond lorsque Christophe Hondelatte présente les faits, lorsqu'il fait des transitions. Il arrive que le présentateur reçoive des témoins dans son bureau. Dans ce cas, ils s'assoient sur le canapé ou bien restent autour du bureau. Christophe Hondelatte est parfois filmé dans sa voiture, ou lorsqu'il marche lentement sur les quais de la Seine. Les images sont toujours prises de nuit, et le présentateur, lorsqu'il marche ou qu'il conduit un véhicule, est toujours seul. La mise en scène de cette solitude évoque un enquêteur qui est seul face à son énigme et à ses pensées. En fin d'émission, il est fréquent qu'après avoir donné sa conclusion en « regard caméra », Christophe Hondelatte s'éloigne de la caméra, seul, tel un cow-boy solitaire...

Raconter comme une fiction

Avec cette manière de présenter l'enquête, nous sommes bien entendu dans une narration qui s'approche de la fiction. La mise en images, le rôle du présentateur, l'énonciation, les énoncés, etc., concourent à une mise en scène proche de la fiction policière. On l'aura compris, Christophe Hondelatte représente la figure du « flic solitaire », héros récurrent entre la solitude de *L'Insti* et la précision de *Navarro*. Il parle souvent en son nom, comme lorsqu'il s'adresse à maître Lombard en lui disant : « *Je suis venu vous voir car j'ai besoin d'explications.* » L'utilisation du temps présent participe également de la construction de cette atmosphère fictionnelle.

Le champ lexical de Christophe Hondelatte appartient quant à lui résolument au champ de la fiction policière. En effet, François Besse n'est pas présenté comme une simple personne, mais comme «un type» qui pendant 30 ans a multiplié les hold-up. Il est plus souvent question de « personnages » que de personnes. Jacques Mesrine récupère une voiture qu'il « avait planquée dans le coin ». On le constate, le vocabulaire n'est

pas celui d'un « document » classique, mais plutôt celui d'une fiction policière qui emprunte son discours à des énoncés qui sont censés exister dans le quotidien de la police.

Et puis, le bureau de l'enquêteur est un lieu dans lequel pourrait surgir la fiction, c'est un décor de film. La musique qui agrmente les séquences semble tout droit sortie d'un polar des années 1960. Par ailleurs, le « personnage » dont il est question dans l'émission est souvent présenté comme un héros. Ce héros semble fascinant pour Christophe Hondelatte, surtout dans le cas de François Besse. Celui qui a longtemps été le compagnon de cavale de Jacques Mesrine est présenté comme un « mythe », une « légende », un « roi de l'évasion », un « bandit d'honneur », « pas un saint, mais pas un salaud non plus ». Le téléspectateur est invité à apprécier le héros de l'histoire. Bien entendu, cette disposition à parler d'héroïsme est quasi inexistante dans d'autres cas comme dans celui de Simone Weber. Cependant, cette affaire a la particularité que « *la diabolique de Nancy* » n'est plus en prison et qu'elle est toujours en vie. Ainsi, l'émission est illustrée par une longue interview de l'accusée elle-même qui continue de jurer qu'elle n'a ni tué, ni découpé son ancien amant. Simone Weber n'est pas présentée comme une héroïne, mais on lui fait porter un mystère qui participe de la création du suspens. Ainsi, raconte Christophe Hondelatte en parlant de Simone Weber, « *elle a des allures de grand-mère, et on se demande toujours comment elle a pu faire ça* ».

Raconter le réel

Cette mise en scène qui emprunte au fictionnel nous parle pourtant du réel. Ainsi, observer que de nombreux éléments sont empruntés au récit de fiction ne revient pas à dire que l'on parle « pour de faux », que nous sommes dans une fiction. Nous pouvons même annoncer le contraire : pour raconter le réel, des éléments appartenant au registre fictionnel peuvent être nécessaires. Cela revient à tenir un discours sur le réel sans qu'il n'y ait aucun doute sur la réalité. Emprunter au registre du faux n'est pas mentir mais discourir. Ainsi, « *pas plus que l'image, le récit n'est en soi assimilable à la fiction*³ ». Cette mise en récit permet d'ailleurs de rendre l'histoire attrayante, bien plus captivante que si le téléspectateur était face à une succession de témoignages dans un discours journalistique plus classique. On tente ici de donner envie de suivre, d'aller « avec » l'enquêteur, de récupérer les indices en même temps que lui. De plus, si le récit du fait divers utilise des procédés fictionnels, il emprunte véritablement le chemin de la réalité, en nous relatant des faits réels.

En premier lieu, il s'agit de donner la parole à des personnes qui peuvent témoigner sur les affaires. Il s'agit très souvent de journalistes qui ont suivi l'affaire en son temps. On entend également des personnels de la justice, magistrats et avocats, des policiers, des gendarmes, des experts qui ont été les acteurs de la situation. On donne aussi la parole aux proches (la sœur de François Besse, celle de Christine Malèvre, la petite amie de Jacques Mesrine), ou même aux personnes elles-mêmes (Simone Weber). Ces témoins permettent au récit de se dérouler, et ils viennent également authentifier le récit, appuyer le réel. Suivant la typologie de Käte Hamburger⁴, nous sommes dans le cas d'un sujet d'énonciation historique, dont la personnalité est en cause, et qui rend compte des expériences qu'il a vécues. « *Le "j'y étais" est à la base de ce type de témoignage*⁵ ». Pour François Jost, il existe implicitement une promesse sur la réalité, un engagement sur l'honneur. Ce témoin permet plus de sentir l'événement que de le comprendre. En effet, entendre la sœur de François Besse raconter comment elle a vécu les multiples cavales de son frère permet de se plonger facilement dans l'histoire. Voir Roger Knobelspiess, ancien prisonnier en quartier de haute sécurité et aujourd'hui écrivain, dire qu'il ne regrette rien des multiples braquages qu'il a commis donne l'occasion d'entrer dans l'univers dont il est question. Écouter maître Paul Lombard se remémorer le procès dans lequel il défendait Christian Ranucci ne peut laisser indifférent. Ces témoins permettent de saisir une réalité.

S'il est assez logique d'entendre des magistrats, des proches, on peut être a priori assez surpris de constater qu'une assez grande place est laissée aux témoignages des journalistes. Ceux-ci ont parfois été de véritables témoins dans les affaires : ce fut notamment le cas lors de l'affaire Grégory au cours de laquelle des journalistes ont tenu un vrai rôle. Dans cette émission, Jean Kerr, reporter à *Paris Match*, explique comment il a empêché une première fois Jean-Marie Villemin de tuer Bernard Laroche. Il décrit précisément son rôle dans cette histoire. Laurence Lacour, d'Europe 1, explique qu'elle était très proche de Christine Villemin, la mère du petit Grégory, et qu'elles se tutoyaient. Dans le numéro de *Faites entrer l'accusé* sur l'affaire du pull-over rouge, cinq journalistes prennent la parole au fur et à mesure du récit, ils racontent comment ils ont vécu cette affaire. Alex Panzani, alors journaliste à *La Marseillaise*, explique que le jour de la disparition, « *il y avait une odeur de repas de midi [...] La mère nous a demandé notre avis.* » On entend le témoignage du petit frère de la victime. Ce témoignage provient des bandes sonores de Roger Arduin, ancien journaliste d'Europe 1 et qui a mené cet entretien... Les journalistes témoignent...

Raconter et dénoncer

... Mais les journalistes occupent un autre rôle. Ils sont les acteurs de certaines histoires, au point que l'on peut se demander si ce ne sont pas eux les *vrais* enquêteurs. Dans le cas de l'affaire du pull-over rouge, il peut être choquant d'entendre le témoignage du frère de la victime quelques heures après son enlèvement, surtout lorsque l'on sait que l'entretien a été mené par un journaliste. En mettant en scène ces journalistes, on atteste du réel, mais on démonte aussi parfois des failles, comme dans le cas de l'affaire Grégory, lorsque Christophe Hondelatte parle du pouvoir des journalistes et dit que « *les médias ont dépassé les bornes* ».

Donner la parole aux journalistes permet d'attester la réalité du discours d'une part, et de démonter certains mécanismes d'autre part. En ce sens, l'émission exprime un point de vue et dénonce souvent des manquements. Elles concernent le système médiatique ou judiciaire. Ainsi, pour Christophe Hondelatte, « *Christian Ranucci mériterait un procès dans une atmosphère beaucoup plus apaisée, loin de la passion vengeresse de l'opinion publique* ». Il a été « *condamné en deux jours, dans une atmosphère de lynchage* ».

L'émission démontre que c'est à cause du climat qui régnait en France à cette époque que l'on en est arrivé à la condamnation à mort, et l'on explique que, si Valéry Giscard d'Estaing n'a pas grâcié Christian Ranucci, c'est parce qu'il craignait de mauvaises retombées électorales. Plus que de relater, on prend partie à la fois dans le discours du journaliste-enquêteur, mais aussi en laissant une forte place à des témoins dont le point de vue va dans le sens du discours défendu par l'émission. Toujours dans le cas de l'affaire de Christian Ranucci, Gilles Perrault, l'auteur du livre *Le pull-over rouge* qui a réalisé une contre-enquête, explique tout au long de l'émission les raisons pour lesquelles il pense que l'accusé n'est pas coupable, il contribue à démonter les failles.

Raconter et construire un point de vue

« *Qu'un récit soit tiré d'une histoire vraie, et récente de surcroît, ne lui confère pas automatiquement une valeur authentifiante.* » Le sujet de l'énonciation a un rôle très fort à jouer dans la construction du réel. Ici, le présentateur est fondamental. Si Christophe Hondelatte s'est constitué un personnage, ce dernier est confronté à la réalité d'une enquête. D'ailleurs, le terme « enquête » appartient à la fois au domaine de la police et à celui du journalisme. Cet enquêteur est donc pris au sérieux,

et il est d'ailleurs intéressant de relever que Christophe Hondelatte présente une autre émission sur France 5, chaque samedi, *Que dit la loi ?*, qui a pour thème la justice⁷...

Il est donc très clair que celui qui *parle* est un énonciateur réel et sérieux. Nous avons vu que les autres témoins à l'origine du discours concourent à l'authentifier. La relation entre ce discours et la réalité ne fait pas de doute. De plus, la mise en images participe de cette construction du réel. On ne peut pas parler de reconstitution à la manière des *reality-shows*, mais plutôt d'images prises et montées en vue de la construction d'un regard. Il s'agit d'une caméra embarquée à l'intérieur d'une voiture (émission sur François Besse), d'infirmières marchant dans un hôpital (émission sur Christine Malèvre), d'une personne qui descend des escaliers en portant des sacs poubelle (émission sur Simone Weber). Ces images n'ont jamais été saisies au moment de l'action, elles ne le prétendent pas. Elles renvoient à un énonciateur réel, Christophe Hondelatte, qui nous raconte une histoire.

Ces moments sont des procédés de « feintise »⁸, ce sont comme des « images vides », qui vont être remplies au moyen du récit oral et de toute la construction de l'histoire. Enfin, n'oublions pas la place de cette émission à la télévision. Elle est diffusée sur la plus grande chaîne du service public, et cette chaîne ne produit ni ne diffuse pour le moment de programmes qui mélangent les genres, à la manière d'un programme de télé-réalité.

Ces différents éléments permettent au point de vue adopté de se mettre en place et d'être compris par le téléspectateur comme étant « pour de vrai ». Voici donc ce que serait le récit de faits divers pour la télévision de service public en France : prétendre dire le réel en construisant une histoire, sous forme d'enquête, avec un début et une fin. Il s'agit d'investir des procédés appartenant au domaine de la fiction, mais aussi de multiplier les énonciateurs et les témoins pour expliquer, authentifier. Il s'agit également de mettre en avant le personnage de l'enquêteur, qui peut prendre position, dénoncer les carences du système.

Nous observions au début de cette analyse que la promesse de l'émission se situe du côté du réel, et l'émission elle-même est à saisir sur le versant du réel, même si elle use de procédés qui relèvent de la fiction, du bon vieux polar. Cela permet à *Faites entrer l'accusé* d'exacerber le voyeurisme du téléspectateur. Une dernière différence avec la fiction réside dans le fait que ce téléspectateur peut trembler un peu plus, car il sait que ce dont il est question... est vraiment arrivé ■

Notes

1. Jost François (2001), *La télévision du quotidien, entre réalité et fiction*, Paris-Bruxelles, De Boeck Université, Coll. Médias Recherches, INA, p.17.
2. www.france2.fr
3. Jost François, *op. cit.*, p.45.
4. Hamburger Käte (1986), *Logique des genres littéraires*, Paris, Seuil.
5. Jost François, *op. cit.*, p.64.
6. Jost François, *Ibid.*, p. 58.
7. Voici ce qu'on peut lire sur le site Internet France5.fr au sujet de l'autre émission de Christophe Hondelatte : « *C'est à partir des grandes affaires judiciaires qui font ou ont fait l'actualité que Christophe Hondelatte, entouré de professionnels de la justice, décrypte, dans "Que dit la loi ?" », les grands principes législatifs. Un nouveau magazine qui rend accessible et compréhensible un univers complexe.* » Les liens entre cette émission et celle qui nous intéresse sont forts.
8. Jost François, *op. cit.*, p.55.

RACONTER LE FAIT DIVERS À LA TÉLÉVISION : FAITES ENTRER L'ACCUSÉ...